

Municipalité de Grandson

Procès-Verbal 2024/004

Présidence	VIALATTE Antonio
Membres présents	DI FRANCO Francesco GIGANDET Nathalie PERRIN Evelyne PERRIN Nicolas PERRINJAQUET Evelyne REYMOND Olivier
Secrétaire municipal	BEAUVERD Eric
Rédacteur du PV	BEAUVERD Eric
Lieu	Salle de Municipalité
Date	29.01.2024
Début de la séance	16:00
Fin de la séance	20:15

1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

1.1 Approbation du PV de la séance du 22 janvier 2024

Décision

Le procès-verbal est validé tel que présenté.

2 Administration générale, finances et culture

2.1 RH - révision du règlement du personnel communal - pré-validation

Décision

Moyennant quelques modifications ou réflexions laissées en suspens, la Municipalité donne son accord de principe au nouveau règlement du personnel qui sera soumis à la Commission du personnel pour réflexions et propositions.

La Municipalité donne son accord de principe au nouveau système salarial.

2.2 RH - SPAA - mise en place d'un concept de sécurité au travail - convention de suivi - validation

Décision

La convention de suivi de sécurité répondant à ses attentes, tant sur les actions proposées que par son coût, la Municipalité décide de valider l'offre du SPAA pour un montant total annuel maximum de CHF 10'000.- TTC jusqu'en 2028. Un point de situation sera fait au terme de cette échéance.

2.3 Préavis n°674 - remplacement du système de ciblerie de la société de Tir de l'Arnon

Décision

La Municipalité décide de valider le préavis n°674 tel que présenté.

3 Urbanisme et mobilité

3.1 Fractionnement F01-2024 - projet de fractionnement de la parcelle 308, propriété de la Communauté héréditaire Duvoisin

Décision

La Municipalité décide de retourner le document signé avec la détermination suivante :

- Le morcellement projeté ne contrevient à aucune règle en vigueur sur le règlement communal sur la police des constructions.

3.2 Enquête E26-2023 / 227894 - agrandissement du bâtiment ECA n° 1178 - propriété de Mme et M. XXXXX

Décision

La Municipalité accepte la reconfiguration du projet soumise à son approbation. En cas d'acceptation, le dossier complet sera remis au Service Urbanisme et mobilité pour la mise à l'enquête publique.

3.3 Avant-projet P17-2023 : installation d'une nouvelle station de téléphonie mobile pour le compte de Sunrise UPC Sàrl / VD694-6 - Commune de Grandson - parcelle 265

Décision

La Municipalité décide de valider le site du Collège du Jura, un nouveau contrat devra être signé avec pour condition la radiation du contrat de bail du site de Bellerive.

4 Cohésion sociale et tourisme

4.1 Préavis n°673 - améliorations structurelles des infrastructures des alpages des Grandsonnaz

Décision

La Municipalité décide de valider le préavis n°673 tel que présenté.

5 Travaux et environnement**5.1 Préavis 663/22 Création d'un trottoir à la rue Jean-Lecomte – mise en suspens****Décision**

La Municipalité décide d'attendre la réponse de la DGMR en espérant pouvoir finaliser le projet avec la variante 3.

5.2 Réaménagement des deux arrêts de bus existants à Corcelettes et construction d'un abribus direction Yverdon - Validation de l'offre du bureau Perret-Gentil**Décision**

La Municipalité valide l'offre du bureau Perret-Gentil pour un montant maximum de CHF 16'820.50 à imputer au compte 430.314.1. Le service sera attentif au suivi des heures du bureau Perret-Gentil.

6 Ecoles et sécurité**6.1 Demande de naturalisation ordinaire – M. XXXXX****Décision**

La Municipalité décide de postposer cette décision dans l'attente d'un complément d'information sur les suites de la procédure (courrier ou audition complémentaire). M. Di Franco se renseignera sur les possibilités et conséquences d'un éventuel refus d'octroi par la Municipalité.

6.2 Police administrative - renouvellement du véhicule de service**Décision**

La Municipalité valide la variante 2 sans la reprise du véhicule actuel. Le leasing pourra être conclu auprès d'un autre prestataire que celui proposé par le garage du Repuis.

7 Communications diverses**7.1 Communication - M. Nicolas Perrin****7.1.1 Déchetterie intercommunale - collecte de l'alu et du fer-blanc – changement de prestataire****Décision**

La Municipalité prend acte

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic

Le Secrétaire

VIALATTE Antonio

BEAUVERD Eric